1/2

**03 AOÛT 2020** 

Adressée par voie électronique

#### Facture de consommation

#### Vos références utiles

Titulaire du contrat : **FAYE HUGO** Co-Titulaire(s):

enerco

L'énergie militante

> DURAND MÉLANIE Courriel:

hugo.faye@gmail.com Référence client : CNT-19-30405

Référence point de livraison (PDL) :

22359913116044

Lieu de consommation :

51 rue RASPAIL 94140 ALFORTVILLE

Puissance(s) souscrite(s):

6 kVA Structure tarifaire : C5 Base - BTINF SDT

## Pour répondre à vos questions

Service client Enercoop 16-18 Quai de la Loire **75019 PARIS** 

01 75 44 41 56 (prix appel local) Du lundi au vendredi de 9h à 18h (hors jours fériés)

@ service-client.part@enercoop.org

www.enercoop.fr

Une panne du réseau électrique?

Enedis (anciennement ERDF)

09 726 750 94

Appel non surtaxé

Pour tout savoir sur vos démarches, vos droits, les économies d'énergies possibles, contactez le service d'information des pouvoirs publics :

Énergie-info

0 800 112 212 (appel gratuit depuis une ligne fixe)

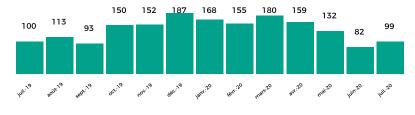
www.energie-info.fr

**Enercoop - Service Client** 

**FAYE HUGO** 51 rue RASPAIL 94140 ALFORTVILLE

Synthèse de votre facture (détaillée au verso) Montant prélevé à Mois de livraison concerné: Juillet 2020 compter du : Consommation 10,56€ 17/08/2020 Abonnement 25,78 € Prestations / Services 0€ Taxes / Contributions 4.81 € 45.41€ **Total Hors TVA** 41.15€ Total TVA 4,26€ Date limite de **Total TTC** 45.41 € 17/08/2020 0 € Reste à payer des factures précédentes

Historique de votre consommation (en kWh)



Index relevé

Vos prochaines étapes

Votre prochaine facture vous sera adressée le : 01/10/2020

Conseils malins pour maîtriser votre énergie Vous retrouvez les solutions proposées par Enercoop pour vous aider à réduire votre consommation d'électricité sur : enercoop.fr, rubrique : la maîtrise de <u>l'énergie</u>



### Talon de règlement

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte suivant :

Montant : 45,41 € Date: 17/08/2020 **BIC: BOUSFRPPXXX** 

IBAN: FR7640618802860004090480259

Titulaire: Faye Hugo

Référence Unique du Mandat : CNT-19-30405/20190116

Référence de facture : NATLFAC20-01084052 Référence Client: CNT-19-30405



#### Votre facture en détail

Offre: Enercoop 2006 Type de contrat: Enercoop 2006 - C5 - BTINFCU SDT (Part.) Référence de compteur: 04166223915831

Consommation	Index au	Index au	Mode Conso	mmation F	rix unitaire	Total H	T TV	١	Total TVA incluse
Période du 02/07/2020 au 31/07/2020	01/07/2020	31/07/2020							
- Consommation	8257	8353		<b>96 kWh</b> 0.10	671 €/kWh	10,24	€ 20 9	6	12,29 €
Période du 01/08/2020 au 01/08/2020	01/08/2020	01/08/2020							
- Consommation	8353	8356	Réel	3 kWh 0.10	781 €/kWh	0,32 \$	€ 20 9	6	0,38 €
						10,56	€		12,67€
Abonnement d'électricité				Quanti	té Prix uni	taire 1	Total HT	TVA	Total TVA incluse
Abonnement	D	u 01/08/2020 a	u 30/09/2020	60 Jou	rs 12.89 €/		25,78 € 25.78 €	5,5 %	27,20 € <b>27,20 €</b>
Contributions, taxes locales				Quanti	té '		Total HT	TVA	Total TVA incluse
Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CT	A)			5.97	€ 27.	04 %	1,61 €	5,5 %	1,70 €
Contribution Service Public Electricité (CSPE)				99 kW	h 0.0225 €/	kWh	2,23 €	20 %	2,68 €
Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'E	lectricité (TDCFE)			99 kW	h 0.00327 €/	kWh	0,32 €	20 %	0,38 €
Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electi	ricité (TCCFE)			99 kW	'h 0.00654 €/	kWh	0,65 €	20 %	0,78 €
							4.81 €		5.54 €

TOTAL TTC 45,41 €

Synthèse de votre facture

Abonnement, services, consommation 36,34 €

Taxes, contributions,

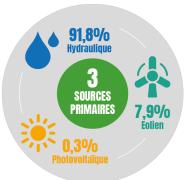
+ TVA
9,07 €

Acomptes déjà versés 0 € Montant à régler 45,41 €



## 100 % renouvelable

Enercoop vous garantit une production d'électricité issue **d'énergies 100 % renouvelables** en contrats directs avec les producteurs



## -

## 100 % coopératif

Enercoop est une coopérative (Société Coopérative d'Intérêt Collectif). Deux tiers de ses clients en sont sociétaires

# **Une coopérative**

C'est une structure démocratique dans laquelle les sociétaires décident ensemble selon le principe

### | personne = | voix

Tous les sociétaires - clients, producteurs, salariés ou partenaires - sont ainsi les acteurs du développement d'Enercoop



## 100 % local

Le réseau Enercoop est composé de 10 coopératives qui couvrent l'ensemble du territoire \*, au plus près des projets durables et citoyens de vos régions



\*Hors entreprises locales de distribution

L'estimation des émissions de gaz à effet de serre résultat de la production d'électricité à partir de la totalité des sources d'énergie fournies par Enercoop en 2018 est de 6.7 g CO2eq/kWh(1) et pour la distribution de 5,1 g CO2eq/kWh.

(1) Calcul selon la méthode arrêtée par le décret n° 2016-944 du 11 juillet 2016.



## Informations diverses

- Il est possible d'agir pour réduire votre consommation électrique. Consultez le site : <u>www.ademe.fr</u>
- · Plus d'informations sur les effets positifs des énergies renouvelables sur l'environnement : <u>www.enercoop.fr</u>
- Les tarifs d'Enercoop sont non-réglementés.
- Les prix TTC comprennent les taxes locales dépendant des départements et des municipalités, la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement), la CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité) et la TVA.
- Tout retard de paiement entraine l'application de frais de pénalité prévus aux conditions générales de vente (Particuliers : une pénalité de 1,5 fois le taux d'intérêt légal, sans que cette pénalité ne puisse être inférieure à 7,50€ TTC). Aucun escompte pour paiement anticipé.
- Remboursement en votre faveur en cas de trop-perçu d'Enercoop : conformément à l'arrêté du 18/04/2012 relatif aux factures d'électricité, les remboursements <25€ pour les particuliers sont reportés sur la facture suivante (y compris sur la facture de régularisation de mensualisation), sauf demande expresse de remboursement. Les remboursements au-delà de ce montant sont effectués dans un délai de quinze jours à compter de l'émission de la facture ou de la demande du client.
- En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès d'Enercoop n'a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie : en vous connectant au site <a href="http://www.energie-mediateur.fr/">http://www.energie-mediateur.fr/</a>, par courrier à l'adresse : Médiateur national de l'énergie, Libre réponse n°59252, 75443 Paris Cedex 09 ou par mail à l'adresse suivante : <a href="mailto:infoconso@energie-mediateur.fr">infoconso@energie-mediateur.fr</a>